



Affiliation FFVL 27033

Aide à la reprise de la pratique des activités du vol libre Période du 11 mai au 02 juin 2020

Communiqué du 11 mai 2020

Préambule

- Les « recommandations » émises ici par le comité directeur du club ne sont que des recommandations ne valant pas ordres ou interdictions. Chaque adhérent et pilote du club est considéré comme responsable et en mesure d'agir en conscience et connaissance de cause.
- Cependant les membres du comité sont chargés et autorisés à rappeler lesdites recommandations et mesures sur les lieux de pratiques du club s'ils constatent des manquements ou abus mettant en jeu les bonnes pratiques de sécurité sanitaire.
- Il va de soi que ces recommandations ne sont valables que si le déconfinement autorise la pratique de notre activité (nationale ou locale) et en tenant compte des restrictions éventuelles qui seront connues au jour le jour.
- Les présentes recommandations viennent en complément des règles sanitaires générales et des recommandations de la FFVL en date du 09 mai 2020 :
<https://federation.ffvl.fr/actu/d-confinement-sen-sortir-quand-comment>
- Le club ne sera pas tenu responsable de l'état de santé de chacun.
- Il est fait appel au civisme de chacun dans le respect et l'application de ces règles et recommandations lors de votre pratique sur sites.

Recommandations

1. Déplacements

Privilégier les déplacements vers les sites du club.

2. Covoiturage vers les lieux de RDV.

Pas de consignes club. Ce trajet est considéré comme de la responsabilité des pilotes et adhérents du club qui doivent se conformer à la réglementation en vigueur à la date du transport.

3. Parking aux lieux de RDV

Le parking aux lieux de RDV reste inchangé.

Respecter les près au « Près de la Reine ».

Plus d'information : <http://icareclub.fr/voler/>

4. Accès au décollage.

Les accès au décollage à pieds sont vivement recommandés et à privilégier depuis les lieux de parking habituels.

Monter en file indienne en respectant une distance physique minimum d'1,5 m.

Accès Kemberg : garer les véhicules au premier intermédiaire puis emprunter le chemin de randonnée jusqu'au décollage.

Accès Kiosque :

Se garer au Col de la Roche St Martin puis emprunter le chemin forestier à droite de l'aire de pique nique.

Accès Ormont : accès habituel à pied depuis le carrefour Côtelette.

Plus d'information : <http://icareclub.fr/voler/>

5. Covoiturage vers les décollages : réduction du nombre de passagers

Véhicule de 4 à 5 places : 2 personnes maximum, le conducteur et un passager à l'arrière porte droite (en diagonale/chauffeur)

Port du masque recommandé et usage du gel hydroalcoolique pour se nettoyer les mains avant et après le trajet.

Rassembler autant que faire se peut les voiles dans une même voiture avec 1 chauffeur.

6. Distanciation au décollage et à l'atterrissage

Application des règles sanitaires en cours (Cf les gestes barrières). Pas d'obligation de porter un masque.

• Au décollage :

Respecter une distance d'1.5 m à 2 m entre pilotes.

Pas plus de 10 voiles sorties du sac et prêtes à décoller sur l'aire de décollage.

Pas de travail statique avec votre voile au-dessus de la tête sur le déco (gonflage de la voile uniquement pour décoller).

Pas de rassemblement « discussion » sauf temps court, en respectant la distance et en petit nombre.

Sous réserve des conditions météo pour décoller :

Ne pas s'attarder, éviter les regroupements importants au décollage.

Décoller rapidement.

• A l'atterrissage

Ne pas trainer pour plier votre voile.

Une fois la voile pliée, ne pas s'attarder, éviter les regroupements importants et limiter les échanges.

7. Reprise en sécurité

Suivre les recommandations de la FFVL.

Gonflages conseillés avant de revoler.

Voler avec des marges de sécurité augmentées pour préserver votre intégrité et afin de minimiser les risques.

8. Type de vol

Privilégier le vol local sur les sites du club et/ou les sites connus.

Privilégier les petits cross et les vols en triangle.

Chaque pilote est responsable de l'organisation de son retour.

9. Activité biplace

Autorisé uniquement pour les personnes issues du même foyer de confinement.

Pas d'autres pratiques autorisées.

Le Comité directeur de l'ICARE CLUB

Lundi 11 mai 2020